

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 février 2016**

Communication n° 04/02.2016

Objet: succession en déshérence de M. Frédéric Rodolphe Reinhard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous faisons suite au préavis n° 08/05.2015 relatif à l'objet cité en référence.

Comme annoncé, l'actif successoral net a été réparti pour moitié entre l'Etat de Vaud et la Commune de Saint-Prex. Ainsi, nous avons reçu la somme de Fr. 17'922.70 de l'Administration cantonale des impôts.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 février 2016/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83